

## JEAN-JOSEPH D'AUGEROT

La deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle a été marquée en France par un essor industriel, dû en grande partie à l'initiative d'un certain nombre d'individualités issues de la bourgeoisie commerçante. Si ce mouvement n'a pas été aussi marqué en Béarn que dans d'autres régions, il n'en a pas été complètement absent. Et Jean-Joseph d'Augerot est un bon exemple de ces bourgeois qui cherchaient à devenir chefs d'industrie.

La famille d'Augerot est une vieille famille béarnaise, que l'on rencontre à Gan dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle et qui se hissa dans la noblesse au milieu du XVIII<sup>e</sup> lorsque Henri d'Augerot acheta le fief de Saint-Martin de Cosledaa<sup>1</sup>. Joseph, fils d'Henri, était, entre temps, parti en Espagne pour faire fortune dans le commerce ; nous le rencontrons dans le journal d'Arnaud Poey, un manufacturier nayais qui travaillait la laine et faisait du commerce lointain. De Bilbao, où il était installé, Joseph d'Augerot pourvoit la manufacture Poey en laine fine ; son activité s'étend aussi à d'autres branches et il fait une grosse fortune<sup>2</sup>. Mais il avait gardé de profondes attaches avec le Béarn, où il viendra d'ailleurs finir ses jours ; bien qu'il eût lui-même épousé une Basquaise, Marie d'Iharse, d'Urrugne, c'est dans la région de Pau qu'il maria les deux enfants qu'il avait eus d'elle : en 1752 sa fille Jeanne-Josèphe épouse à Pau Jean-Gratian de Laussat<sup>3</sup>, et en 1759 son fils, encore mineur, Jean-Joseph, épouse à Nay Claire-Elisabeth de Poey, âgée de 18 ans et nièce du manufacturier Arnaud Poey.

Jean-Joseph d'Augerot, né à Bilbao en 1739, débute en Béarn avec une situation bien assise, du fait des libéralités paternelles et des avantages que lui apporte son mariage. En effet, à l'occasion de celui-ci, son père lui donne un préciput de 100.000 livres et lui transporte la seigneurie de Saint-Martin de Cosledaa, avec droit d'entrée aux Etats<sup>4</sup>. Il devient, de plus, l'héritier normal de son beau-père Joseph Poey, déjà décédé ; sept jours après le contrat de mariage, il est associé à la manufacture Poey ; et il devient aussi seigneur et abbé laïque de Sedze à la place de son beau-père<sup>5</sup>. Fin 1762, moyennant une dispense d'âge, car il fallait 25 ans, il achète pour 70.000 livres une charge de greffier en chef au

---

<sup>1</sup> Saint-Martin de Cosledaa, en Vic-Bilh ; la seigneurie consiste en sol et vieilles mesures, comme l'indique l'acte de vente de 1742 (Arch. B.-Pyr., C 786 f<sup>o</sup> 31) mais donne droit d'entrée aux Etats.

<sup>2</sup> Nous savons, entre autres affaires, qu'il a acheté en 1772 une plantation de café à Saint-Domingue, qui appartenait à la demoiselle de Roques, de Jurançon.

<sup>3</sup> L'auteur du Tableau de la Société béarnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle. La famille de Laussat, d'Oloron, faisait aussi le commerce des laines avec l'Espagne.

<sup>4</sup> Arch. B.-Pyr.. C 798, f<sup>o</sup> 57 et 58.

<sup>5</sup> Sedze en Vic-Bilh, canton de Morlaas. La seigneurie avait été achetée en 1740 par Arnaud Poey et passa ensuite à Joseph Poey (Arch. B.-Pyr., B 5830 et 1 J 143-14)

Parlement de Navarre. Enfin, par héritage encore, il devient en 1769 seigneur d'Aste et de Béon, seigneurie achetée par Henri Poey, oncle de sa femme, en 1752<sup>6</sup> ; dans le territoire de ces communes il y avait des mines de fer et une ancienne forge, qu'il va chercher à remettre en valeur. Nous voyons donc Jean-Joseph d'Augerot installé dès le début dans une position parlementaire qui le place bien dans la société béarnaise de l'époque, d'autant plus qu'il est en même temps seigneur foncier ; mais il est aussi engagé dans des affaires commerciales et industrielles par lesquelles il semble très attiré.

Nous pouvons très bien nous représenter le personnage grâce à deux documents. Un certificat de résidence conservé à Nay<sup>7</sup> et datant du 24 janvier 1793 nous restitue son aspect physique : taille moyenne, 5 pieds 3 pouces (soit un peu plus de 1,73 m), blond aux yeux bleus, nez aquilin dans un visage maigre et grêlé de petite vérole. Pour le moral nous n'avons qu'à nous en rapporter au portrait qu'en trace son beau-frère Jean-Gratian de Laussat, qui l'égratigne quelque peu : franc, ouvert, plein d'esprit et de connaissances, dit-il ; mais il continue : « C'est dommage qu'il nuise à toutes ces bonnes qualités par une affluence de paroles et une volubilité comme il n'y en a guère, ce qui lui donne un air léger et étourdi », et il le dépeint, dans ses actions et ses entreprises, comme un instable, un ambitieux et un inconséquent, qui a dépensé un argent immense dans des entreprises « dont aucun bon succès ne fut jamais le fruit<sup>8</sup> ».

Les activités de Jean-Joseph d'Augerot peuvent être classées sous trois rubriques : le manufacturier en laine, le maître de forges, enfin le notable, la première étant la plus importante et celle qu'il continua jusqu'à la fin de ses jours.

## LE MANUFACTURIER DE NAY

Jean-Joseph d'Augerot est surtout connu par sa manufacture de Nay, qui fabriquait des draps ordinaires comme toutes les manufactures nayaises de l'époque, mais qui avait de plus l'originalité de fabriquer des bonnets « façon de Tunis » (c'est-à-dire des fez) pour les vendre en Turquie. Il n'en fut pas le créateur, puisqu'il prit en 1759 la place de son beau-père décédé dans la Société Joseph et Arnaud Poey cousins, qui devint la Société Poey et d'Augerot au capital de 150.000 livres (75.000 pour chaque participant). Mais il en devint seul propriétaire lorsque mourut Arnaud Poey le 1<sup>er</sup> janvier 1769 et il réussit à obtenir pour elle le titre de manufacture royale.

La manufacture fabriquait ces bonnets avec de la laine d'Espagne, venue généralement par Bayonne et, par l'intermédiaire de négociants marseillais, les revendait à Constantinople, Smyrne, Alep, Salonique, Tripoli de Syrie, c'est-à-dire dans les principaux marchés de l'Empire turc. La qualité en était supérieure ; ils

<sup>6</sup> Arch. B.-Pyr. B 5595, f<sup>os</sup> 25 et 27 (Rôle des vassaux de la sénéchaussée d'Oloron).

<sup>7</sup> Arch. municip. de Nay. Délibérations communales, n<sup>o</sup> 153.

<sup>8</sup> *Mélanges historiques et souvenirs de Jean-Gratian de Laussat, mon père, relatifs au Béarn, à ses villes, à ses familles et à ses événements publiés jusqu'en 1800*. Nous verrons par la suite qu'il ne faut pas prendre à la lettre toutes les indications de J.-G. de Laussat.

étaient presque aussi parfaits que ceux que les Turcs fabriquent eux-mêmes nous dit Laussat ; « quoique tricotés ils ont l'apparence d'un beau drap quand ils sont finis<sup>9</sup> ».

Sur l'activité de cette manufacture et de ce commerce, nous avons trois documents intéressants.

Le premier est le « Journal pour l'usage de Arnaud Poey de Nai, commencé le 20 décembre 1754 » et qui se prolonge jusqu'en 1765<sup>10</sup>. Document inestimable puisqu'il nous donne à la fois les éléments du trafic et les chiffres en volume et valeur. Joseph d'Augerot, de Bilbao, est le pourvoyeur de laine fine d'Espagne qui arrive par mer à Bayonne et est ensuite transportée à Nay, via Orthez, par des voituriers. La teinture est fournie par la graine silvestre<sup>11</sup>, en provenance de Valence, soit par voie de mer vers Agde ou Marseille, soit par voie de terre vers Saragosse ; mais aussi par la cochenille, le vermillon et le cristal de tartre, venant d'Orient par l'intermédiaire de marchands drapiers de Carcassonne. L'essentiel des relations commerciales est cependant constitué par les relations avec des négociants marseillais, Rémuzat et Guys ; ce sont à eux que sont adressés les bonnets, par l'intermédiaire d'un voiturier d'Ossun, qui les amène jusqu'à Toulouse, où les reçoit un premier intermédiaire qui les adresse à un deuxième à Agde (le transport par le canal du Midi est mentionné une fois en 1762). La maison Rémuzat et Guys se charge du transport des caisses de bonnets jusqu'à Constantinople où les reçoivent les frères Rémuzat, négociants, qui en assurent la vente dans l'Empire turc. Toutes les opérations sont scrupuleusement consignées dans le Journal, avec les prix de vente, les noms des vendeurs, les frais d'entreposage ou d'assurances maritimes, les moyens de transport et leur prix, les indications des traites et lettres de change, les calculs d'intérêts et les changes de monnaies. C'est évidemment un document de première valeur, non seulement pour la manufacture nayaise, mais aussi pour le commerce en général pendant cette période.

Les deux autres documents, moins intéressants à tous égards, sont deux inventaires. L'un est l'inventaire passé lors de la mise sous séquestre, le 11 messidor an II, des biens de Jean-Joseph d'Augerot : il est très sec, se bornant à relever ce qui a été trouvé dans le local, mais il donne tout de même des indications sur le matériel employé et la matière première utilisée à l'époque<sup>12</sup>. Le second est l'inventaire après décès, en 1812 ; il est naturellement plus complet, car il concerne non seulement le matériel de la manufacture, mais aussi les effets personnels du mort et ses papiers ; il a aussi l'avantage de mentionner la valeur

---

<sup>9</sup> Laussat, ouvrage cité, article Nay. - Statistique du département des Basses-Pyrénées en 1802.

<sup>10</sup> Ce journal a été analysé par P. Bayaud dans le Congrès des Sociétés Savantes de la région Gascogne-Adour 1955. Il est la propriété de M. Labarrère, maire de Lombia, qui nous a permis de le consulter longuement et que nous remercions encore une fois ici pour son amabilité.

<sup>11</sup> Graine d'un arbre du Guatemala, qui sert à teindre les étoffes en écarlate.

<sup>12</sup> Arch. B.-Pyr., Q 509 : Dossier J.-J. d'Augerot.

des objets, appréciée par un expert<sup>13</sup>. Les papiers de cet inventaire nous permettent de connaître un certain nombre de commerçants et intermédiaires avec lesquels Jean-Joseph d'Augerot était en relations à la lin de sa vie ; et de voir, par là même, que les courants commerciaux sont les mêmes que ceux qu'avaient créés Arnaud Poey avant 1759. Mais ce ne sont que des papiers sans lien entre eux, et non un véritable journal. Ce qui manque cruellement, pour faire la liaison, c'est un document, signalé dans l'inventaire de 1812, mais que nous n'avons pu retrouver jusqu'ici : il est intitulé « Livre qui sera le seul pour servir à Monsieur d'Augerot-Sedze, de Nay, à l'usage des envois de bonnets de la manufacture ; il commence, nous dit l'inventaire, par un alphabet indicatif des correspondants et, dans son détail, à la date du 10 août 1783 et finit à celle du 24 juin 1808, il est écrit en 229 pages.

Malgré l'absence de ce document capital, on peut essayer de retracer, avec les indications que nous avons, l'histoire de la manufacture. Les débuts semblent avoir été difficiles. En 1748, Arnaud Poey et les héritiers de Joseph Poey avaient demandé aux États de Béarn un secours annuel et une gratification ; celle-ci ne fut accordée qu'en 1752, 2.000 livres par an pendant 6 ans<sup>14</sup>. Le Journal d'Arnaud Poey nous montre ensuite les progrès : en 1759 furent vendues à Constantinople 92 caisses de bonnets, chaque caisse contenant 77 ou 78 douzaines de bonnets blancs et rouges ; le total de la vente montait à 56.164 piastres<sup>15</sup>. Par contre, en 1761, ne furent expédiées de Marseille que 48 caisses rapportant 15.740 piastres, et en 1763 29 caisses seulement. En 1771 l'entreprise, qui est devenue entre temps manufacture royale, semble de nouveau bien marcher ; elle emploie 100 ouvriers et expédie des bonnets en Turquie pour plus de 100.000 livres.

Un peu plus tard, Jean-Joseph d'Augerot essaie d'étendre le champ de son activité en se lançant dans le tissage du coton : en 1777 il reçoit des États de Béarn 3.000 livres en remboursement de la somme avancée par lui pour essai de teinture<sup>16</sup>. En 1793 la manufacture emploie, nous dit-on, 300 ouvriers et il y a en entrepôt 30 quintaux de laine et plus de 3.000 douzaines de bonnets. Dans la Statistique du département des Basses-Pyrénées publiée en 1802 on relève encore que ces bonnets ont un grand débit dans les Échelles du Levant, et que le mérite en revient au citoyen Daugerot, qui « a soutenu ce commerce, prêt à s'anéantir dans des temps très difficiles ». Par la suite, avec les guerres napoléoniennes, les difficultés reprirent mais le commerce continua cependant jusqu'à la mort de Jean-Joseph d'Augerot, le 27 décembre 1811.

L'inventaire des biens de 1812-1816 nous apprend que les négociants marseillais Chieusse et Cie, qui s'occupent de la vente des bonnets, ont encore en leur possession 4 caisses de 160 douzaines chacune, la douzaine valant 16 francs. On est donc loin des 92 caisses de 1759 ou des 48 de 1761. Le 17 mars 1814 ces

---

<sup>13</sup> Arch. B.-Pyr., III E 6681 : Duclos, notaire de Nay. Inventaire des biens de J.-J. d'Augerot, commencé le 18 janvier 1812 : il se prolongea jusqu'au 31 juillet 1816.

<sup>14</sup> Arch. B.-Pyr. C 791 p. 106 v° et C 930 p. 77.

<sup>15</sup> À 3 livres par piastre cela fait 168.492 livres.

<sup>16</sup> Arch. B.-Pyr.. C. 961. Comptabilité des États de Béarn (comptes de l'année 1777).

messieurs « bradèrent » les bonnets sans autorisation, à raison de 10 francs la douzaine, parce qu'ils étaient entamés par les vers. Triste fin d'un bon commerce ! Les quantités de laine entreposée, bien moindres en 1812 qu'en 1793 (500 kilos environ contre 30 quintaux) soulignent aussi la mauvaise situation finale.

## LE MAÎTRE DE FORGES DE BÉON

Parallèlement à cette manufacture de Nay, Jean-Joseph d'Augerot s'était intéressé à une autre industrie, celle de la fabrication du fer ; peut-être faut-il voir là une conséquence de son origine bilbaine, il avait vu, dans sa jeunesse, l'activité sidérurgique de Bilbao.

Il imagina donc de remettre en valeur des mines de fer situées dans le territoire de sa seigneurie d'Aste<sup>17</sup>, qui avaient été plus ou moins exploitées au XVI<sup>e</sup> siècle dans la forge de Béon, dont il était également seigneur. Il fit d'abord essayer une certaine quantité de minerai dans une forge d'Espagne, et, sur le rapport avantageux qu'il en reçut, sollicita et obtint du roi, en 1768, l'autorisation d'exploiter les mines et d'établir une forge et un fourneau<sup>18</sup>. L'exploitation commença presque aussitôt. D'après Palassou<sup>19</sup> (19), Jean-Joseph d'Augerot avait fait construire à grands frais une forge qui ressemblait à celles de la Navarre espagnole, sur un canal utilisant les eaux abondantes sourdant au pied de la montagne de Béon ; il avait fait venir d'Espagne et du comté de Foix des ouvriers expérimentés. Un document de 1771 nous indique que cette forge produisait alors annuellement 2.200 quintaux de fer<sup>20</sup>. Elle employait 300 ouvriers, mais ceux-ci n'y travaillaient pas pendant toute l'année, car l'exploitation était réduite en été à cause des travaux agricoles ; le combustible était fourni par le bois des forêts de la vallée, celles d'Aste et de Béon, sur lesquelles Jean-Joseph d'Augerot avait droit de coupe à titre de seigneur, celles aussi de Laruns, où il avait été autorisé à exploiter une partie des bois communaux.

Laussat nous révèle que par la suite l'exploitation fut malheureuse et ceci est confirmé par les spécialistes, Palassou et le baron de Dietrich<sup>21</sup>. Celui-ci précise que la forge de Béon n'a pas réussi à fabriquer jusqu'ici du bon fer « malgré les sommes sacrifiées par son propriétaire ». Jean-Joseph d'Augerot dut abandonner la mine d'Aste (sur laquelle il comptait le plus) car elle était mélangée de spath

<sup>17</sup> Dans le vallon de Lassourde, au-dessus d'Aste.

<sup>18</sup> Arch. B.-Pyr., B 4598. Extrait des registres du Conseil d'Etat sur la requête présentée au roi en son conseil par le sieur d'Augerot « ...contenant que le fer qui se fabrique en Béarn ne suffit pas à beaucoup près pour la consommation de cette province, qui est obligée d'en tirer de l'Espagne pour des sommes considérables ».

<sup>19</sup> Palassou : *Essai sur la minéralogie des monts Pyrénées* (Paris 1784).

<sup>20</sup> Arch. B.-Pyr., C 283. Etat des forges, fourneaux, martinets et autres usines à fondre, forger ou fabriquer des fontes, acier et quincaillerie existantes dans la Généralité de Bayonne (Béarn) en 1771.

<sup>21</sup> Laussat, ouvr. cité. - Palassou, ouvr. cité. - Baron de Dietrich : *Description des gîtes de minerai, des forges et des salines des Pyrénées*, 1786.

calcaire, donnant un fer se détachant par écailles. Il se rabattit d'abord sur des mines proches des Eaux-Bonnes, surtout celle du Minier de Pons, aux flancs de la montagne de Gourzy ; là étaient employés, nous dit Dietrich, une quinzaine de mineurs payés à raison de 20 sols par jour et fournissant, dans une quinzaine, 5.000 quintaux de mine grillée que l'on transportait à la forge (la voiture de 500 quintaux revenait à 180 livres, extraction et transport) ; mais le fer obtenu se brisait à rouge cerise et on était obligé de le fondre une seconde fois pour le rendre marchand<sup>22</sup>. Jean-Joseph d'Augerot chercha encore plus loin et acquit, dans la vallée de Baïgorry, une mine qui avait été abandonnée faute de bois pour alimenter les forges. À la veille de la Révolution, en 1788, la forge de Béon ne produisait plus que 900 quintaux de fer. Cependant, d'après l'Enquête organisée cette année-là par le Bureau du Commerce, elle était en pleine activité ; l'Intendant de Boucheporn, dans son rapport, estimait que cet établissement était digne de protection et plus avantageux au pays que celui de la vallée de l'Ouzom appartenant aux d'Angosse, car il fait vivre non seulement les ouvriers employés à l'exploitation de la mine et de la forge, mais encore ceux qui font le charroi sur 18 lieues<sup>23</sup>.

En 1790, d'Augerot semble tout de même abandonner la partie et il loue, en location perpétuelle, à un nommé Guillaume Luppé, natif de Foix, pour 3.000 livres par an, la forge et le martinet de Béon avec leurs dépendances<sup>24</sup>. Le bail s'accompagne d'un inventaire du matériel qui nous donne le détail des outils d'une forge et d'un martinet à la veille de la Révolution<sup>25</sup>. Pendant la Révolution, les besoins augmentèrent et la forge dut retrouver un regain d'activité ; en l'an III une délibération communale d'Aste-Béon nous apprend que le pont s'est écroulé par suite du poids énorme de mine et de charbon que l'on porte pour alimenter la forge... qui est d'une nécessité absolue, « devant fournir du fer soit pour le parc d'artillerie, soit pour la mâtüre, soit pour les fonderies, soit pour l'agriculture ». Comme la question du minerai se posait toujours, d'Augerot et Luppé songèrent à profiter des embarras du marquis d'Angosse, possesseur des mines de la vallée de l'Ouzom, dont les biens avaient été mis sous séquestre en brumaire an II ; dès le 8 nivôse an II un arrêté lui enleva la moitié de sa mine de Baburet pour la donner à Luppé<sup>26</sup>. Le minerai était alors transporté jusqu'à Béon à travers les

---

<sup>22</sup> D'Augerot exploite aussi la minière de Balourd, dans une combe qui monte des Eaux-Bonnes vers le pic de Ger, une minière à Rébénacq et essaya même du fer extrait des montagnes du Rey et de Houras à Louvie-Juzon.

<sup>23</sup> Dans Bourgin (Hubert et Georges) : L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution (Paris 1920).

<sup>24</sup> Arch. B.-Pyr., III E 6666. Duclos, notaire de Nay, transcription le 22 fructidor an VII d'un bail passé le 23 février 1790.

<sup>25</sup> Arch. B.-Pyr., III E 6526. Cassaigne, notaire d'Asson, enregistrement du 8 ventôse an IX.

<sup>26</sup> Mémoire pour M. le marquis d'Angosse et M. le comte d'Angosse contre le maire de Louvie-Soubiron, Pau, 1846. D'Augerot avait déjà essayé en 1772 de s'approprier la minière de Béost ; s'adressant à la communauté il en avait obtenu la cession, mais d'Angosse protesta car il avait des droits sur cette minière (C 283).

montagnes, par Arthez-d'Asson, Capbis, les hameaux de Louvie-Juzon et le col de Listo, un chemin encore appelé Cami de las Fargues<sup>27</sup>.

Mais les d'Angosse eurent bientôt leur revanche ; l'arrêté de nivôse an II fut cassé en l'an V, comme consacrant une expropriation illégale, et d'Angosse attaqua d'Augerot et Luppé au sujet des dégâts commis dans sa minière et dans ses bois. Il y eut finalement transaction, mais la forge de Béon, privée désormais de tout minerai proche, ne pouvait que difficilement subsister, et en l'an IX Luppé, avec l'approbation de Jean-Joseph d'Augerot, céda son bail à Armand d'Angosse, qui poursuivit l'exploitation et finit par en devenir propriétaire<sup>28</sup>.

## LE NOTABLE

Greffier en chef du Parlement de Navarre de 1762 à 1789, Jean-Joseph d'Augerot ne joua aucun rôle actif dans les événements qui précèdent la Révolution ; les fonctions qu'il exerçait n'offraient, il faut bien le dire, guère de possibilités de se mettre en valeur.

Par contre il joue un rôle à Nay à partir de 1789. Il est élu maire en novembre 1790, par 28 voix sur 53 votants au 3<sup>e</sup> tour ; donc une élection assez difficile. Il reste maire un an, est ensuite emprisonné en messidor an II, sur dénonciation du Comité révolutionnaire de Nay, et transféré à Pau. Mais il ne reste pas longtemps en prison, il est libéré après une pétition des employés de sa manufacture et, dit-on, moyennant 12.000 livres que sa femme avait versées à Nay. En l'an III il fait de nouveau surface au point de vue politique ; il est nommé (et non plus élu) maire de Nay. Confirmé dans ses fonctions par le Consulat, il sera maire de Nay jusqu'à sa mort le 27 décembre 1811. Bien qu'une rue de cette ville ait porté son nom jusqu'à ces dernières années (c'est actuellement la rue Général-Leclerc), il ne semble pas y avoir eu une activité particulièrement originale ; dans le registre des délibérations municipales on ne trouve, pendant son administration, que des travaux pour améliorer la voirie, et surtout des travaux constants pour lutter contre les dégâts que causaient les crues du Gave au pont de bois et au canal du moulin. C'est seulement l'année après sa mort, en 1812, que fut prise la décision de construire un pont en pierre sur le Gave, à la place du pont de bois constamment démoli.

En somme, comme on le voit, Jean-Joseph d'Augerot ne réussit guère, et toutes ses entreprises se soldèrent par des échecs. La fin de sa vie semble même avoir été assez difficile sur le plan financier. C'est avec beaucoup de peine qu'il paye la dot de sa fille mariée en 1793 : 30.000 livres sur lesquelles il doit encore

---

<sup>27</sup> Pour tout ceci, voir Abbé Laborde : *La mine de fer de Baburet et les anciennes forges de la vallée de l'Ouzom* («Patriote des Pyrénées», 27-28 juillet 1930).

<sup>28</sup> Arch. B.-Pyr., HI E 6526, référence déjà citée. Les d'Angosse avaient cherché déjà en 1772 à installer une forge en vallée d'Ossau, à Louvie-Soubiron dont ils étaient seigneurs, pour profiter des avantages en bois (Arch. B.-Pyr., C 283.) ; mais ils avaient eu à faire face à l'opposition de d'Augerot.

15.000 francs en 1808. Après sa mort, ses deux enfants survivants ne se portent héritiers qu'au bénéfice d'inventaire.

Il ne reste rien de ses créations. Disparue la manufacture royale, dont son fais ne continua pas l'exploitation<sup>29</sup> ; disparue aussi la forge de Béon dont ne subsiste plus que la grange ; quant aux mines d'Aste, dont on peut parcourir les galeries, leur emplacement n'est que peu ou pas connu de la plupart des habitants du village<sup>30</sup>.

Il faut dire que Jean-Joseph d'Augerot ne semble pas avoir été bien secondé par ses enfants. L'aîné, Henri, nous est dépeint par Laussat comme un instable et un vaniteux ; il fit des voyages en Orient qui coûtèrent cher à sa famille, et finit par mourir en 1806 à la Martinique où son cousin Laussat l'avait emmené. L'autre fils, Joseph, qui était associé à la manufacture depuis l'an XI, n'avait pas, par contre, l'esprit aventureux ; il succéda à son père comme maire de Nay, mais abandonna toute affaire industrielle et commerciale ; en 1827 il se démit même de ses fonctions de maire pour prendre une situation de tout repos, celle de juge de paix du canton de Montaner.

D'après Laussat, Jean-Joseph d'Augerot était un incapable, se lançant dans des entreprises hasardeuses et y dilapidant un argent considérable : il parle de la (« malheureuse » manufacture, et de la « malheureuse » forge, celle-ci créée par sa seule imprudence, qui sont, dit-il, des objets de désolation et de ruine<sup>31</sup>. Mais Laussat laisse percer le bout de l'oreille quand il parle de ses beaux-frères : il y a là une question d'héritage. Lorsqu'il écrivit son livre, son beau-père, le négociant de Bilbao, venait de mourir à Nay et l'héritage était plus médiocre qu'il ne l'avait prévu ; d'où sa rancœur contre ses beaux-frères qui, dit-il, avaient extorqué de grosses sommes d'argent à leur père et lésé d'autant Madame de Laussat.

Si Jean-Joseph d'Augerot ne semble pas avoir été un grand homme d'affaires, il faut reconnaître qu'il a été desservi aussi par les circonstances générales. L'affaire des bonnets turcs a tout de même marché pendant plus de soixante ans, et, si elle périclita à la fin, c'est que les conditions ne sont pas particulièrement favorables au commerce international : guerres de la Révolution, puis de l'Empire, guerre en Espagne d'où venait la laine, blocus anglais en Méditerranée gênant les ventes en Turquie. Au début de l'Empire, d'Augerot a la réputation d'avoir bien défendu son affaire ; la Statistique du département des Basses-Pyrénées de 1802 dit textuellement qu'il « a soutenu ce commerce en des temps très difficiles », et en l'an XI, le préfet Castellane, en visite à Nay, lui donne les éloges publics « les plus mérités<sup>32</sup> ». La forge de Béon est moins défendable : le fer obtenu était de mauvaise qualité. Ce défaut aurait sans doute disparu avec

---

<sup>29</sup> Elle se trouvait au faubourg amont, dit faubourg de Dessus, près d'un ancien couvent de Récollets, entre le canal et la Grand-Rue, emplacement occupé aujourd'hui par l'école de la rue des Pyrénées.

<sup>30</sup> Elles ont fait l'objet d'une nouvelle tentative d'exploitation peu avant 1914.

<sup>31</sup> Le livre de Laussat a dû être écrit en 1790.

<sup>32</sup> Journal des Basses-Pyrénées, n° 8 du 5 brumaire an XI.

les progrès techniques que la sidérurgie a connue au XIX<sup>e</sup> siècle ; mais déjà, à l'époque, la petite métallurgie est condamnée, la grande concentration auprès des mines de houille s'annonce ; contre elle il n'y a rien à faire, d'autant plus que les gisements de minerai sont d'importance médiocre.

Malgré l'échec par lequel se termine son œuvre, le personnage de Jean-Joseph d'Augerot n'est pas négligeable. Il est fils de marchand, mais il passe dans la société parlementaire et la noblesse de robe, il cumule les fiefs de Saint-Martin de Cosledaa, Sedze, Aste et Béon. Cependant il ne se borne pas à vivre en parlementaire ou en rentier, ce qu'il aurait pu faire et que fera son fils ; il s'intéresse aux affaires, à des affaires diverses, et n'est pas fermé au progrès ; pour la forge de Béon il essaie d'imiter les procédés espagnols, pour sa manufacture il se lance dans des essais de teinture du coton. Au point de vue politique, il cherche à participer aux affaires publiques dès le début de la Révolution, puis il s'efface durant la Terreur, mais reparait aussitôt après et devient notable local sous Napoléon. À tous ces titres il est un bon représentant de cette bourgeoisie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui s'est enrichie dans le négoce et a fait tourner la Révolution à son profit. Malheureusement, dans le Béarn d'alors comme dans tout le Midi en général, la situation n'était pas bonne pour les affaires industrielles et commerciales ; ailleurs il eût peut-être mieux réussi.

Jean LOUBERGÉ.